

## PRESENTATION DU SENEGAL



## PRESENTATION DU SECTEUR DE LA PECHE

- 718 Km de côte
- 212 000 Km<sup>2</sup> de territoire maritime
- 3478 km de cours d'eau (Gambie, Sénégal, Casamance, Sine Saloum)
- 3,2% de Contributions au PIB national
- Équilibre de la balance commerciale avec **204,43 milliards** francs CFA de recettes d'exportations en 2016
- Création d'emplois (plus de **600 000 emplois**)
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle (**29,9 Kg/Pers./an** et plus de **70%** des couverture des besoins en protéines d'origine animale)

- Production maritime de **483 418 Tonnes** en 2016
- Production continentale de **11 254 tonnes** en 2016
- Production aquacole de **2 083 tonnes** en 2016

Le Sénégal possède des eaux maritimes potentiellement riches en ressources halieutiques grâce à des phénomènes hydrobiologiques favorables. Aussi, le pays a des communautés de pêcheurs dont le savoir-faire en matière de pêche est reconnu à travers le monde. Sous ce rapport, le Sénégal dispose d'atouts naturels et humains importants pour développer durablement le secteur de la pêche au bénéfice de la population.

Le secteur contribue aussi à la satisfaction de la demande intérieure en protéines animales. L'essentiel des captures débarquées, environ 80 %, est assuré par la pêche artisanale.

### **Les ressources exploitées**

Les ressources exploitées comprennent deux grands groupes ayant des caractéristiques bio-écologiques différentes : les ressources pélagiques et les ressources démersales.

Les ressources pélagiques regroupent les organismes migrateurs vivants en pleine eau ou à la surface. En fonction de leur distribution spatiale, ces ressources sont subdivisées en deux groupes : les pélagiques hauturiers et les pélagiques côtiers.

Les ressources pélagiques hauturières comprennent principalement les trois espèces de thons tropicaux que sont l'albacore *Thunnus albacares*, le listao *Katsuwonus pelamis* et le patudo *Thunnus obesus*.

Les ressources pélagiques côtières constituent plus de 70 % des prises réalisées dans la ZEE Sénégalaise ainsi que l'essentiel des captures de la pêche artisanale. Ces ressources représentent également la part la plus importante de la consommation annuelle en poisson des populations sénégalaises avec notamment la sardinelle ronde *Sardinella aurita* (35 %), la sardinelle plate *Sardinella maderensis* (25 %) et l'ethmalose *Ethmalosa fimbriata* (2 %).

Les ressources démersales sont présentes à même le fond ou dans son voisinage. Elles se répartissent en espèces démersales côtières et démersales profondes.

Les ressources démersales côtières comprennent principalement les crustacés dont la crevette rose du Sud *Penaeus notialis*, la caramote ou crevette tigrée *Penaeus kerathurus*, la langouste blanche *Panulirus argus*, les crabes (gladiateur *Callinectes pallidus*, marbré *Callinectes marginatus*, bicorne *Callinectes amnicola*), la plupart des poissons dits nobles notamment la sole langue du Sénégal *Cynoglossus senegalensis*, le rouget barbet du Sénégal *Pseudupeneus prayensis*, le mérrou blanc « thiof » *Epinephelus aeneus*, le mérrou noir *Epinephelus marginatus*, le mérrou dungat *Epinephelus goreensis*, la dorade royale *Sparus aurata*, le pagre à points bleus *Pagrus caeruleostictus*, le pageot à tache rouge *Pagellus bellottii*, le denté à gros yeux *Dentex macrophthalmus* et les céphalopodes tels que le poulpe ou pieuvre *Octopus vulgaris*, la seiche commune *Sepia officinalis*, le calmar doigtier de Guinée *Lolliguncula mercatoris*.

Les ressources démersales profondes sont essentiellement constituées de la crevette rose du large ou gambas *Parapenaeus longirostris*, de la langouste royale *Panulirus regius* et de

poissons dont le merlus d'Afrique tropicale *Merluccius polli*, les rascasses (du Sénégal *Scorpaena laevis*, rose *Scorpaena elongata*, du large *Pontinus kuhlii*, de fond *Helicolenus dactylopterus*), les requins carcharins comme babosse *Carcharhinus altimus*, balestriné *Carcharhinus amboiensis*, cuivre *Carcharhinus brachyurus*, tisserand *Carcharhinus brevipinna* et les baudroies africaine *Lophius vaillanti* et épineuse *Lophiodes kempi*.

## **Les mesures de conservation**

Globalement, la situation actuelle des ressources halieutiques offre des perspectives très limitées de développement des captures, en termes de quantité, l'accent devra être mis sur la valorisation.

Des efforts importants sont déployés par l'Etat et ses partenaires pour faire face à cette situation à travers la mise en place d'Aires Marines Protégées (DAMPC, 2013) et de récifs artificiels avec l'introduction de la cogestion des pêcheries dans différents sites (12) de la pêche artisanale, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement (crevette profonde, poulpe, crevette côtière, cymbium), la création de Zones de pêche protégées, l'élaboration d'un nouveau code de la pêche et d'une lettre de politique et de développement de la pêche et de l'aquaculture, l'appui à la création d'organes de gouvernance locale (CLPA et CLP), l'immatriculation des pirogues et l'introduction du permis de pêche artisanale.

Les axes d'intervention s'orientent vers :

- Une meilleure prise en compte de l'organisation sociale et professionnelle du milieu ;
- Une étude des impacts potentiels des mesures prises et un suivi de leurs effets ;
- Le développement et la mise en œuvre effective de plans de gestion tenant compte de la dynamique de la pêche artisanale ;
- La gestion de la surcapacité de pêche.

Des actions porteuses ont été initiées.

## **La recherche halieutique**

Elle intègre la dimension changement climatique pour en mesurer les effets et proposer des solutions alternatives pour les populations côtières. La mise en place d'un contrat de performance

## **La surveillance des pêches**

Augmentation significative des amendes dans le nouveau code de la pêche adopté en 2015 et ratification des mesures de l'état du port pour lutter contre la pêche INN.

L'adoption d'un plan national de lutte contre la pêche INN, l'implication des populations côtières pour la mise en œuvre de la surveillance participative dans les pêcheries cogérées.

Amélioration de la sécurité des pêcheurs par la dotation en gilets de sauvetage, le développement d'un outil d'alerte météo et de renforcement des capacités des acteurs à la base.

## **Valorisation des produits**

La construction de quais répondant aux normes (Potou, Saint louis, Ngaparou, Pointe sarène, Yoff ...) et aménagement d'aires de transformation des produits de la pêche artisanale.